
Communiqué de la FNEC FP-FO

Médecine de prévention : annonces du ministre et réalités du terrain !

Suite aux annonces ministérielles sur la santé au travail des personnels, la FNEC FP FO souhaite réagir.

Tout d'abord, elle indique que le décret 82-453 modifié qui instaure un suivi médical des agents tous les ans pour les personnels à risque, et tous les 5 ans pour les autres personnels n'est appliqué que dans 3 départements de France. Encore a-t-il fallu pour cela multiplier les recours formés par les syndicats FO de l'enseignement auprès des tribunaux administratifs.

La FNEC FP-FO précise également que la visite médicale à 50 ans annoncée par le Ministre ne saurait se substituer à l'obligation réglementaire de suivi médical des agents tout au long de leur carrière.

Enfin, si FORCE OUVRIERE se félicite du fait que le Ministère ait annoncé le recrutement de 80 médecins de prévention (il en faudrait 300 pour satisfaire aux missions réglementaires des médecins de prévention), elle constate qu'à la date du 7 juin 2010 seules 40 intentions de recrutements étaient recensées par le Ministère de la part des Recteurs.

FO s'interroge donc sur la réalité de l'annonce ministérielle et demande qu'il soit procédé au plus tôt et réellement au recrutement de ces 80 médecins.

La FNEC FP-FO dénonce également le nouveau report au mois de septembre du CCHS de l'Education Nationale qui aurait dû assurer le suivi de ce dossier.

Montreuil le 1er juillet 2010